Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

Le règlement suivant est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette :

- *Règlement 2026-486 modifiant le règlement de zonage 2024-421* ;

Ce règlement est entré en vigueur le 20 octobre 2026.

Ce règlement est déposé à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 27 octobre 2026

Pierre Rondeau
Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau,** directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 27 octobre 2026 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27 octobre 2026.